15e ANNEE. — NUMERO 153 — La Presse est une Œuvre pie d'une utilité souveraine. (PIE IX) — SAMEDI 4 JUILLET 1885

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis inniti. (Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
Libenter etiam perspeximus Vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

LA LIBERTÉ

journal quotidien politique et religieux

O. I. X. M. V. X.

PRIX D'ABONNEMENT

	3 mois	6 mois	Un an
SUISSE	Fr. 6 »	11 »	20 »
UNION POSTALE . .	» 10 »	19 »	36 »

Prix du numéro : 10 centimes.

Rédaction et Expédition
BUREAUX : **Grand'Rue, 13, à Fribourg**

La rédaction rend compte des ouvrages dont deux exemplaires lui sont adressés.
Elle annonce ceux dont elle reçoit un exemplaire.

Les annonces sont reçues exclusivement par l'*Agence suisse de Publicité* ORELL, FUSSLI & Cie, à FRIBOURG, *69, rue des Epouses ;* Zurich, Bâle, Berne, Lausanne, Coire, Glaris, Lucerne, Schaffhouse, Saint-Gall, Milan, Londres, etc.
Prix de l'annonce ou de son espace :
Pour l'étranger 20 cent. la ligne. Pour la Suisse 15 cent. la ligne.
Pour le canton 10 cent. la ligne.
Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

DISCOURS
DU
SOUVERAIN-PONTIFE
AUX DÉLÉGUÉS
DES SOCIÉTÉS CATHOLIQUES
de Rome
ET
AUX REPRÉSENTANTS DU COMITÉ SALERNITAIN
POUR
LES FÊTES CENTENAIRES DE S. GRÉGOIRE VII
(Audience du 30 juin 1885.)

Heureux du filial hommage que Nous ont offert récemment les représentants de l'Œuvre des Congrès catholiques venus à Rome de beaucoup de points de l'Italie, Nous accueillons aujourd'hui le vôtre, très chers Fils, avec une égale complaisance. Comme eux, vous êtes mus vous aussi par le désir d'honorer en Nous et et avec Nous l'invincible Pontife dont la commémoraison centenaire a été célébrée à Rome par l'impulsion de votre zèle. Il était bien juste que la mémoire de saint Grégoire VII fût solennisée dans cette ville auguste dont il fut vraiment une des gloires les plus insignes.

Depuis le jour, en effet, où la tiare pontificale lui fut imposée, au milieu des acclamations unanimes du clergé et du peuple romain, l'efficacité de son zèle apostolique se répandit de Rome sur l'Europe avec une vigueur nouvelle, en même temps que la force merveilleuse de son génie et l'éclat de ses vertus. C'est ici qu'il tint ces nombreuses assemblées conciliaires où furent adoptées de sages dispositions pour remettre en honneur la discipline du clergé. C'est ici que reçurent la forme et la vie les hautes conceptions qu'il avait déjà mûries dans le recueillement du cloître pour transfuser de nouveau dans la société la vertu régénératrice du christianisme. C'est d'ici qu'il dirigea les luttes incessantes pour l'émancipation de l'Eglise vis-à-vis des prétentions injustes des pouvoirs terrestres, — luttes mémorables qui produisirent alors des fruits très précieux, même dans l'ordre politique. Mais avant que ces fruits vinssent à maturité, quelle série de vicissitudes orageuses, que d'artifices mis en œuvre par la perversité dominante afin de séduire et de corrompre la fidélité des Romains !

Cependant, lorsque le péril devint plus grand, vos pères n'écoutèrent que la voix de leur conscience et de leur dévouement filial, et il sera à jamais mémorable et béni ce puissant élan de piété que vous aussi vous avez rappelé tout à l'heure. Ce fut cet élan qui les porta d'un commun accord à secourir et délivrer le Pontife prisonnier. Ils firent un rempart de leurs poitrines pour la défense de leur Père à tous, et, le ramenant enfin dans la Basilique profanée, ils proclamèrent, par le fait même, que la captivité du Pape ne saurait profiter à la liberté des peuples.

Plût à Dieu que les Romains eussent persévéré alors dans cette unanimité de sentiments et qu'ils fussent restés inaccessibles aux séductions de l'ennemi. Ils auraient peut-être épargné à leur ville les horreurs des invasions hostiles, et, à coup sûr, ils auraient partagé avec leur Père commun la gloire de souffrir jusqu'au bout pour la justice.

Huit siècles se sont écoulés, et les temps calamiteux d'Hildebrand se renouvelant sous d'autres formes ont mis souvent à l'épreuve les sentiments de Rome envers ses Pontifes. Pour ne parler que d'événements récents, Savone et Gaëte rappellent les lamentables vicissitudes qui arrachèrent Pie VII à son siège et qui obligèrent Pie IX à s'exiler de Rome. Mais on vit, à l'égard de ces deux Papes, que l'attachement au Vicaire de Jésus-Christ a jeté de profondes racines dans cette métropole, et les splendides manifestations de respect par lesquelles furent accueillis à leur retour l'exilé et le prisonnier sont enregistrées dans l'histoire de Rome comme un souvenir impérissable et glorieux.

Or, à l'heure présente, il ne faut pas l'oublier, les périls sont plus nombreux, et les multiples embûches de puissants ennemis vous font un devoir, Très Chers Fils, d'éviter ces embûches et de conjurer ces périls, en redoublant de vigilance sur vous-mêmes, et surtout, comme Nous l'avons recommandé dans un récent document, en étant fermes dans la franche et pleine soumission à ce Siège apostolique qui a reçu de Dieu le mandat de vous illuminer et de vous diriger dans la voie du salut. Nous vous recommandons aussi d'une manière spéciale de vous tenir éloignés des discordes trop souvent fécondes pour le mal et toujours stériles pour le bien.

Ayez présente à votre esprit que ce qui a nui davantage à la sainte et noble cause si virilement soutenue par Grégoire VII, ç'a été la division des esprits et l'ardeur des factions. Sans elles, le combat eût été moins pénible et la victoire plus prompte et plus facile.

Dieu veuille confirmer en vous et accroître par sa grâce cette disposition d'esprit à la docilité et à la concorde fraternelle et vous accorder l'abondance des faveurs spéciales dont Nous voulons que vous ayez le gage dans la Bénédiction apostolique que Nous accordons avec effusion de cœur au clergé romain, à vous tous, Chers Fils, ainsi qu'à vos familles et, notamment au digne pasteur de Salerne ici présent et à ceux qui l'ont accompagné.

Nouvelles suisses

TIR FÉDÉRAL. — D'après une correspondance des *Basler Nachrichten*, le Tir fédéral sera probablement prolongé de quelques jours, car 220 sections, représentant 35,000 tireurs, sont déjà inscrites pour le concours, et sans une forte augmentation du nombre des cibles et une prolongation de la fête, elles ne pourraient pas toutes tirer.

On dit que les représentants des abbayes de la ville de Berne figureront en costume historique au cortège d'ouverture.

—

ROUTES STRATÉGIQUES. — MM. les colonels Pfyffer, Bleuler et Lochmann ont visité, dans le courant de juin, le val Bedretto et le col San Giacomo, ainsi que la route de la Furka et le plateau Andermatt-Hospenthal.

Le correspondant de la *Grenzpost* rattache ce voyage aux projets de mise en état de défense de notre frontière sud et de construction d'une route par le Nufenen.

—

CHEMINS DE FER. — On apprend de bonne source qu'un syndicat de financiers belges vient de prendre en mains le projet de chemin de fer du Brunig.

L'examen des rapports et des plans est confié à un célèbre ingénieur de Bruxelles.

Les chances de réussite de l'entreprise sont grandes.

—

La Compagnie du chemin de fer du Righi vient de faire une curieuse constatation : c'est que les mercredis et vendredis ses trains sont beaucoup moins fréquentés que les autres jours. Le vendredi surtout, il y a fort peu de voyageurs. Ce fait est attribué à la croyance populaire, d'après laquelle le vendredi serait un jour néfaste.

—

FRAIS DU CULTE. — M. de Reding, de Schwyz, a présenté à la Société des juristes un mémoire concluant par les thèses suivantes présentées sous forme de projet de loi :

« Nul n'est tenu de payer des impôts dont le produit est affecté aux frais du culte d'une communauté religieuse à laquelle il n'appartient pas.

« Sont considérés comme affectés aux frais d'un culte tous les impôts qui, en eux-mêmes ou par leur mode d'emploi, ont principalement et en première ligne un caractère ecclésiastique, confessionnel, et dont le produit est destiné avant tout au profit et à l'usage d'une communauté religieuse, par exemple à la construction et à la réparation de bâtiments d'église.

« Dans les cantons dont les Eglises nationales actuellement existantes sont subventionnées par le budget général du canton, les dispositions de la présente loi ne sont pas applicables aux impôts cantonaux qui ont une destination générale, même si le produit en est affecté en partie aux subventions mentionnées plus haut.

« Dans les cas prévus au paragraphe précédent, toutes les communautés religieuses du canton peuvent exiger que leurs cultes soient également subventionnés par le gouvernement, sans que celui-ci ait le droit de subordonner de telles subventions à des conditions particulières. Il suffit à cette effet que les communautés religieuses dont il s'agit établissent qu'elles comptent un nombre de membres suffisant et qu'elles possèdent une organisation permanente.

« Au contraire, dans les communes où le produit général de l'impôt est affecté à subventionner certaines communautés religieuses, tous ceux qui ne font pas partie de la communauté religieuse subventionnée ont le droit d'exiger d'être exonérés de tels impôts communaux, dans la proportion où ceux-ci sont affectés à subventionner cette communauté.

« A cet effet, les autorités communales doivent établir le compte ecclésiastique séparément du compte communal et fixer d'une manière distincte la quote de l'impôt rentrant dans le budget de l'Eglise. »

—

ECOLES PROFESSIONNELLES. — M. le conseiller fédéral Numa Droz est parti mardi pour aller en Allemagne visiter les écoles professionnelles impériales.

Berne

D'ici à quelques jours, Berne sera reliée à

Dépêches télégraphiques

—

MADRID, 2 juillet.

Le choléra augmente en Espagne.

Hier, à Madrid, 4 cas et un décès ; à Aranjuez, 152 cas et 78 décès.

Total dans les provinces de Valence, de Murcie, de Castellon, d'Alicante et de Saragosse, environ 1300 cas et 600 décès dans la seule journée du 1er juillet.

—

COLOGNE, 2 juillet.

La *Volkszeitung*, de Cologne, a reçu une communication de Mgr l'archevêque Paul Melchers, datée du « lieu de son exil, » d'après laquelle, pour se conformer à une invitation du Pape, il se rendra dans le courant de cette semaine à Rome.

La révocation de Mgr Melchers de l'archevêché de Cologne et sa nomination comme cardinal seraient confirmées et la plus grosse difficulté qui subsistât entre le Saint-Siège et M. de Bismarck serait aplanie.

—

PARIS, 2 juillet.

La Chambre, sur la demande de monsieur Goblet, ministre de l'instruction public et des cultes, a accordé par 246 voix contre 215 une augmentation de crédit de cent mille francs pour le clergé catholique français en Tunisie et en Algérie.

Cette décision est due principalement à la popularité dont jouit, même dans le parti républicain, le cardinal de Lavigerie, archevêque d'Alger.

—

LONDRES, 2 juillet.

Le *Daily-News* dit que des communications d'une nature conciliante ont été échangées entre le cabinet de lord Salisbury et ceux de Berlin et de St-Pétersbourg.

Un tremblement de terre a été ressenti à Carlisle (comté de Cumberland).

—

LE CAIRE, 2 juillet.

Le général Wolseley et son état-major vont partir pour l'Angleterre.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

—

MADRID, 2 juillet soir.

Le roi, accompagné de deux aides-de-camp, est parti subitement ce matin pour Aranjuez, où le choléra sévit avec violence. 200 cas et 74 décès ont été signalés avant-hier sur 6,000 habitants.

Le roi agit en qualité de généralissime de l'armée.

—

MADRID, 3 juillet.

La Chambre, apprenant que le roi est allé à Aranjuez, a levé la séance, en criant : vive le roi !

Une foule immense attendait le retour d'Alphonse XII à la gare.

Quand le roi est revenu, à 4 ½ heures, on lui a fait une ovation enthousiaste et la foule l'a suivi jusqu'au palais en applaudissant.

Thoune par le téléphone ; sous peu, ce sera le tour avec Soleure.

***

La nouvelle que le Comité de la Volkspartei aurait décidé de proposer au peuple le renouvellement du Grand Conseil et de demander la mise en accusation des conseils de la banque est démentie.

***

Le *Démocrate* de Delémont annonce qu'un bien triste accident est arrivé à l'usine à gaz de cette ville. Un ouvrier, Nicolas Alliman, jeune homme de 35 ans, était descendu dans une fosse pour faire évacuer des résidus de la fabrication contenus dans les tuyaux ; malheureusement, il commit l'imprudence de prendre sa lampe avec lui ; le gaz prit feu et les flammes l'environnèrent au point qu'il ne put sortir de la fosse qu'à grand peine, avec l'aide d'un autre employé. Ses brûlures sont très graves et il a dû être transporté à l'hôpital.

***

Le conseil exécutif a ratifié les legs suivants fait par M. Désiré Hantz, de Courtedoux, savoir :

1. A la paroisse de Chenevez : 200 fr. pour l'achat de deux chasubles, 300 fr. pour l'achat de livres, 100 fr. pour faire dire une messe chaque année ;

2. A la paroisse de Grandfontaine : 100 fr. pour faire dire une messe chaque année et pour orner l'église ;

3 A la paroisse de Bonfol : 100 francs à la même intention ;

4. A la paroisse de Fontaine : 100 francs également à la même intention.

Zurich

M. Schrœter, professeur de botanique au Polytechnicum, dont la belle collection avait figuré à l'exposition de Nice, a reçu de M. Ruegger, chancelier du consulat suisse de cette ville, une trentaine de spécimens représentant les principales essences du département des Alpes-Maritimes.

Lucerne

Un éminent artiste anglais, M. Boyd, parcourt en ce moment la Suisse et envoie à l'*Illustrated London News*, des vues très bien faites des principales localités. Le N° du 20 juin contient un splendide panorama de Lucerne, avec des vignettes représentant soit des monuments de la ville, soit des sites pittoresques des environs et de la ligne du Gothard.

***

Un fondeur, employé chez M. Th. B. à Kriens, étant monté samedi par le clair de lune au Pilate, a voulu passer à son retour par le chemin difficile qui porte le nom de Heitertannliweg ; il a fait une chute d'une hauteur considérable, de sorte qu'il a dû être transporté grièvement blessé à la cabane voisine d'Oberlauelen ; plus tard, dans l'après-midi de dimanche, on est venu le chercher avec un char. Cet accident est pour les promeneurs de montagnes un sérieux avertissement de plus à ne prendre que des chemins suffisamment connus.

Schaffhouse

Vogelsanger, qui avait filé en Amérique avec la caisse d'une commune de ce canton, a été arrêté à New-York immédiatement après son arrivée dans ce port. Sa réexpédition en Suisse s'est opérée ces jours-ci, mais non sans frais considérables. Il est question d'au moins 4000 fr.

Thurgovie

Jeudi, une grenade qu'on chargeait sur la place d'armes de Frauenfeld a éclaté. Deux hommes de la batterie 37 (Zurich) ont été tués ; un autre soldat est grièvement blessé ; un quatrième légèrement.

Tessin

Une correspondance du Tessin au *Vaterland* dit que les agitateurs référendaires du Sottocenere commencent à lever le masque et à donner la mesure de leur « conservatisme ». Au dernier tir radical de Chiasso, MM. Soldati et consorts ont fraternisé avec les radicaux de telle sorte que l'harmonie entre eux ne laisse plus rien à désirer. (Ces « conservateurs » là ressemblent fort, paraît-il, à nos publicards.)

M. Soldati a prononcé à cette occasion une parole que tout le monde condamne. Il a dit que le mouvement référendaire avait pour but de mettre une sourdine à l'égoïsme et à l'ambition de la famille Polar. Or Monsieur Soldati sait fort bien les sacrifices que cette vaillante famille a faits pendant de longues années pour le pays et le parti conservateur.

On assure que M. Magatti, à la vue de ces agissements de M. Soldati, renonce à faire plus longtemps partie de l'opposition contre le projet de correction.

Vaud

On signale un fait certainement très curieux :

Une famille étrangère, domiciliée à Genève, a loué le *Mont Blanc* pour toute la journée de jeudi. Une nombreuse société se trouvait à bord de ce spacieux bateau pour assister aux noces de l'une des filles de la maison. Au restaurant, un banquet de 150 couverts a été servi.

Le mariage lui-même a été célébré dans le salon de première, tandis que le vapeur stationnait en face de Vevey.

***

La Société des sous-officiers, section de Lausanne, engage vivement tous ses membres à assister à la fête fédérale qui aura lieu à Fribourg.

« Nous nous faisons, dit cet appel, un plaisir de remplir cette obligation, d'autant plus que nous devons à nos amis de Fribourg un tribut de reconnaissance. Chacun se rappelle qu'en 1882 la ville de Fribourg a largement contribué à la réussite de notre fête cantonale de Lausanne, soit par l'envoi de dons, soit par une participation active. Nous ne possédons dans la section de Fribourg que des amis dévoués, avec lesquels nous entretenons des relations fréquentes et intimes. Ces amis se réjouissent de nous serrer à tous la main. Ils ont, à cet effet, bien voulu venir personnellement nous consulter au sujet de la date de la fête, qui a été fixée selon notre vœu, de façon à ce que chaque participant puisse assister en même temps et à prix réduit au Tir fédéral de Berne. »

La fête aura lieu les samedi 18, dimanche 19 et lundi 20 juillet.

Valais

Un incendie a dévoré en grande partie une des plus belles forêts de la commune de Savièze, située derrière la montagne de Prabe. Le feu allumé par on ne sait qui, des bergers ou des braconniers, prit jeudi et mitonna deux jours sans qu'on s'en aperçût. Samedi on en était averti et dimanche deux cents Saviézans travaillaient avec ardeur à arrêter le fléau. Sur le soir, faute de bois à portée et une bonne averse s'étant mise de la partie, l'incendie se calma insensiblement. Mardi à midi, dix hommes par village, soit cinquante ouvriers, étaient encore sur les lieux. C'est une grande perte pour la commune.

Neuchâtel

Samedi dernier, la justice de paix a relevé, à St-Blaise, le cadavre d'une femme D., signalée comme disparue depuis le 24 juin. Une enquête est ouverte sur les causes de cette mort. De graves soupçons pèsent sur le mari.

***

Un enfant de 3 ans, appartenant à Jacob, Wasen, bûcheron aux Grattes (Rochefort), avait été laissé seul à la cuisine. S'étant trop approché du feu, ses habits s'enflammèrent. La mère, qui venait de le quitter, entendit ses cris et réussit à étouffer les flammes, mais trop tard. Le corps du pauvre petit n'était plus qu'une plaie et il succomba peu d'heures plus tard après d'atroces souffrances.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

Lettre de Paris

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Paris, le 1er juillet.

Commentaires fantaisistes. — Le traité de Tien-Tsin. — Les illusions du centre-gauche.

Les journaux de Paris se livrent à toutes sortes de commentaires fantaisistes sur l'incident qui vient de se produire à propos du *Journal de Rome*. La retraite de ses rédacteurs, la suppression de ce journal sont interprétées comme le résultat d'un changement de politique du Vatican, qui négocierait un rapprochement avec le royaume d'Italie.

Nous recevons de Rome des informations qui démentent, de la manière la plus formelle, les renseignements publiés par certains journaux de Paris.

Il n'y a rien de changé dans l'attitude du Saint-Siège, à l'égard de la Révolution italienne. Léon XIII a encore, dans ses récentes et solennelles allocutions, affirmé sa ferme volonté de maintenir les protestations contre l'usurpation de la souveraineté temporelle du Saint-Siège. Léon XIII ne tardera pas à renouveler ses protestations et on verra combien étaient peu fondés les commentaires auxquels a donné lieu la suppression du *Journal de Rome*.

On n'entend plus parler de M. Jules Ferry ; c'est réellement dommage, car ses épîtres aux journaux républicains, qui goûtaient fort sa prose, commençaient à faire merveille. Mais, si l'ancien président du conseil ne parle ou n'écrit plus, ses actes parlent pour lui et, hâtons-nous d'ajouter, ils ne parlent guère en sa faveur.

Les Chambres sont saisies, en ce moment, de la ratification du traité de Tien-Tsin, qui restera dans nos annales parlementaires comme un acte inepte et dépourvu de sens politique.

Il faut croire qu'en comptant sur cet instrument diplomatique pour obtenir sa réhabilitation, M. Jules Ferry avait une opinion par trop optimiste de la naïveté française.

A défaut d'autres griefs, les conclusions de la paix qu'il a négociée *in extremis*, sont la condamnation la plus éclatante de la politique suivie, au Tonkin, par cet homme néfaste, qu'une majorité aveugle et complaisante à l'excès a eu la coupable faiblesse de soutenir jusqu'au bout.

Il résulte, en effet, des déclarations de M. de Freycinet devant la Commission chargée d'examiner le traité de Tien-Tsin que :

1° La paix nous était offerte par le Céleste-Empire, en 1884, dans des conditions plus avantageuses qu'en 1885. Depuis, nous avons dû faire de grands efforts, nous nous sommes imposés d'énormes sacrifices, tant en hommes qu'en argent et, tout cela, pour aboutir à l'échec de Lang-Son et à une paix forcée.

2° Quoique les pourparlers, en vue de cette paix, fussent engagés, depuis le 26 février, les hostilités ont, néanmoins, continué jusqu'à la fin de mars, et dans des conditions déplorables pour notre brave corps expéditionnaire et pour notre prestige national.

3° En 1884, la Chine nous offrait, entre autres avantages, une indemnité pour les familles des victimes du guet-apens de Bac-Lé. Or, le 4 avril 1885, M. Jules Ferry, dans sa précipitation à se débarrasser du lourd fardeau de la question du Tonkin, n'a pas cru devoir revendiquer cette indemnité, dans le but de ne pas faire échouer les négociations pacifiques et de ne pas retarder la signature de la paix.

Pendant près d'un an, nous avons donc fait tuer nos soldats, nous avons dépensé plusieurs millions, détérioré ou anéanti une partie de notre matériel de guerre, vidé nos arsenaux pour le bon plaisir de l'autocrate Ferry et de la majorité opportuniste de la Chambre.

C'est uniquement à l'imprévoyance de cet homme, à son entêtement et à la complicité de ses mamelucks, que sont imputables les sacrifices imposés au pays, pendant la deuxième partie de l'expédition du Tonkin, qui n'a pas été la moins meurtrière. Ces sacrifices ont été faits en pure perte, en effet, puisque le traité signé en 1885 est moins avantageux pour la France que celui qui aurait pu être signé en 1884.

Voilà ce qui ressort clairement des clauses du traité de Tien-Tsin que le Parlement doit sanctionner, et voilà aussi pourquoi M. Jules Ferry a brisé sa plume et perdu sa langue... du moins jusqu'à nouvel ordre !

Les députés, pressés de préparer leur réélection, quittent Paris ; les bancs de la Chambre sont plus d'à moitié vides et elle ne serait pas en nombre, s'il y avait un appel nominal.

Le centre-gauche est maintenant, non seulement résigné à faire campagne tout seul, mais il se laisse aller à de telles illusions, que beaucoup de ses membres sont persuadés que là où il y aura une liste centre-gauche, elle sera préférée à toutes les autres listes. Il est vrai que le nombre des départements, où la lutte sera engagée par ce groupe, ne dépassera pas la demi-douzaine.

En réalité, le désarroi est complet dans le parti républicain tout entier.

Lettre de Rome

(Correspondance particulière de la *Liberté.*)

Rome, 30 juin.

Le Souverain-Pontife a reçu aujourd'hui en audience solennelle le Comité romain qui a organisé les fêtes du glorieux centenaire de saint Grégoire VII, ainsi que les délégués de toutes les Sociétés catholiques de Rome qui ont pris part à ces fêtes et les représentants du Comité de Salerne. Ceux-ci au nombre d'environ quarante, et ayant à leur tête l'archevêque de Salerne, Sa Grandeur Mgr Laspro, sont venus offrir au Souverain-Pontife une riche statue d'argent massif, représentant saint Grégoire VII, d'après la célèbre statue en marbre que l'on vénère dans la cathédrale de Salerne. Ainsi, l'audience dont je parle a été, à tous égards, le digne complément de celle que Léon XIII avait accordée, le 4 juin, au moment des premières fêtes du centenaire de saint Grégoire VII, aux délégués de l'Œuvre des Congrès catholiques d'Italie. Ce matin, c'étaient les présidents et les délégués de toutes les Sociétés catholiques de Rome qui se trouvaient réunies au Vatican, sous la conduite du Comité romain organisateur des fêtes centenaires. La nombreuse assistance ne comprenait pas moins d'un millier de personnes réunies dans la vaste salle Ducale où l'audience a eu lieu. Le Souverain-Pontife y est entré vers midi, précédé des prélats et personnages de sa cour et escorté de huit évêques et de quatorze éminentissimes cardinaux. A l'Adresse qui, au nom de l'assistance, a été lue par Mgr Scapaticci, président du Comité romain, le Saint-Père a répondu par un discours dont je vous envoie la traduction (voir en tête du journal).

M. Deprotis annoncera demain à la Chambre la solution de la crise ministérielle, solution qui se réduit au remplacement de deux ministres, ou plutôt d'un seul, le garde-des sceaux, M. Pessina, qui a pour successeur M. Tajani,

---

31 FEUILLETON DE LA *LIBERTE*

LA

VENGEANCE D'UN PÈRE

Par Charles d'AVOLD

Mais il est aussitôt sur pied et attend son adversaire, l'épée à la main. Celui-ci saute promptement à terre, et la lutte commence.

Belmont a plus de force de bras : les coups qu'il porte sont terribles ; son rival, plus agile, les pare avec adresse. Belmont presse son adversaire ; mais, emporté par son ardeur, il se découvre et reçoit sur le casque un formidable horion. Il chancelle et tombe. Le vainqueur lui met l'épée sur la gorge.

— Rendez-vous, brave chevalier !

— Je me rends ! Il n'y a honte à le faire à preux tel que vous.

Le combat fut suspendu pour un moment, et les chevaliers français exécutèrent plusieurs *pas d'armes*, où ils firent briller leur adresse et leur vigueur.

Cependant Charles avait froncé les sourcils, et, se penchant vers le capitaine des gardes, il lui avait dit :

— Ne laissez pas aller ces chevaliers : je veux qu'ils soient à moi de gré ou de force.

Ces paroles avait été entendues par un homme qui s'était glissé jusque près du pavillon royal. Sans perdre de temps, il joua tant et si bien du coude, qu'il s'ouvrit un chemin dans la foule et parvint enfin à l'arrière, ou les deux champions de la Sicile se reposaient, dans l'attente de nouveaux combats.

— Seigneurs chevaliers, leur dit-il, fuyez d'ici : le roi Charles veut vous faire arrêter. Corne de bœuf ! voyez là-bas les archers.

Les chevaliers se consultèrent du regard, et aussitôt le plus jeune s'avança, saisit le casque rempli de pièces d'or et le répandit sur la foule.

Une violente poussée se produisit, et, à la faveur du tumulte, les deux chevaliers s'éloignèrent à bride abattue. Ils disparurent bientôt dans la forêt voisine.

Cette fuite mécontenta fort le peuple ; les joutes brillantes qu'exécutèrent les chevaliers français et provençaux finirent par le consoler.

XIV

RÉCIT D'ÉVASION

A peine les deux cavaliers eurent-ils pénétré dans la forêt, qu'une troupe d'hommes armés se présenta à eux.

— Ce sont mes compagnons, dit le chevalier noir : nous n'avons plus rien à craindre.

Tout en parlant, il releva la visière de son casque ; son compagnon en fit autant, et un double cri s'échappa de leurs lèvres :

— Roderic !

— Ghino !

Les deux amis s'embrassèrent.

— Par quelle aventure, demanda Roderic, avez-vous quitté votre retraite pour prendre part à ce tournoi ?

— Oh ! j'ai seulement voulu donner une leçon à ces vantards de Français, et j'ai réussi. Mais vous-même, chez Roderic, comment vous trouvé-je tirant l'épée pour l'honneur de Manfred ?

— Non pour l'honneur de Manfred, répondit le jeune homme avec amertume, mais pour celui des Hohenstauffen, dont l'héritage est en péril.

— Fort bien, Roderic ! Si les Provençaux rencontraient encore quelques vaillants chevaliers tels que vous, ils ne se croiraient plus si sûrs de la victoire. Mais, dites-moi, où avez-vous été ? qu'avez-vous fait pendant les longs mois écoulés depuis notre première rencontre ?

— J'ai végété tristement au fond d'un cachot.

— Que dites-vous, Roderic ? Boson de Daara, cet ancien ami de votre père...

— Boson n'est qu'un traître. Au lieu de m'accueillir comme le prescrivent les lois de la chevalerie, il me fit jeter dans la plus sombre prison de son château.

— J'ai appris qu'il s'est vendu à Charles d'Anjou, et que sa conduite déloyale a déjoué tous les efforts des Gibelins. Racontez-moi vos aventures, pendant que nous continuerons notre route au petit pas de nos chevaux.

— Volontiers, mon cher Ghino. Apprenez d'abord qu'une première tentative d'évasion échoua. Le misérable pèlerin que votre intervention sauva de la mort, me tendit un piège infâme. Il consentit, à prix d'argent, à favoriser ma fuite ; mais en même temps il avertit mes geôliers. Je fus repris et traité avec plus de rigueur qu'auparavant.

— Le scélérat ! s'écria Ghino : qu'il tombe encore entre mes mains !

— De longs mois se passèrent. J'avais perdu tout espoir de délivrance ; je me voyais périr, et la mort — je le sentais, — allait bientôt mettre fin à ma captivité. Mais la divine Providence vint à mon aide.

Une nuit, je fus réveillé en sursaut. La porte de mon cachot s'ouvrit doucement, et un homme enveloppé d'un grand manteau sombre entra.

Je le pris d'abord pour le pèlerin mon persécuteur, et j'allais lui lancer quelque amère parole, lorsque, à la lueur d'une lanterne que portait le nouveau venu, je m'aperçus de mon erreur. C'était un moine, ce même moine qui m'avait entretenu dans le jardin de Capoue, la nuit que je quittai le palais de Manfred.

— Silence ! me dit-il à voix basse ; ne craignez pas : je vous apporte la délivrance. Levez-vous et suivez-moi : le temps presse.

Je fus prêt en un instant. Nous sortîmes de la prison. Le P. Anselmo me guida à travers un dédale de galeries et d'appartements ; il prit enfin un long couloir étroit.

Quel fut notre effroi, lorsque nous aperçûmes, au fond de la galerie, un groupe d'hommes qui s'avançaient vers nous en causant bruyamment !

Le moine dissimula promptement la lanterne sous son manteau, et me poussa dans un enfoncement obscur, entre deux pilastres.

(A suivre.)

tandis que le portefeuille des affaires étrangères laissé vacant par M. Mancini échoit, *par interim*, à M. Depretis, souverainement habile dans l'art de rester au pouvoir.

La dégringolade de M. Mancini ne pouvait être plus humiliante, car on s'attend à ce que sa politique coloniale, y compris l'entreprise de Massouah, soit complètement abandonnée.

Pendant ce temps, le gouvernement du Quirinal reçoit une rude leçon du côté où il devait moins s'y attendre. C'est la République des Etats Unis qui nomme ministre à Vienne ce même M. Kelley dont M. Mancini n'avait pas voulu à Rome, parce que le diplomate américain *s'était permis* de protester librement contre l'inique spoliation de la Propagande. Avant de quitter le pouvoir, M. Mancini a essayé, par l'intermédiaire du comte de Robilant à Vienne, de faire avorter la nomination du ministre Kelley auprès de cette cour; mais ses efforts ont été vains, comme il résulte des dernières dépêches.

V.

La disparition du JOURNAL DE ROME

Le *Journal de Rome*, du 30 juin, publie les documents ci-après :

M. Henri des Houx, croyant se conformer à l'opportunité des circonstances, a spontanément fait part au Saint-Père, il y a quelques jours, de l'intention qu'il avait de résigner ses fonctions de directeur du *Journal de Rome*. Sa Sainteté a daigné approuver cette résolution, et, depuis le 22 juin, la démission de notre directeur est devenue irrévocable.

M. Henri des Houx charge ses anciens collaborateurs d'exprimer à tous les amis du *Journal de Rome* le témoignage public de sa gratitude pour les innombrables marques de sympathie qu'il a reçues d'eux.

Au moment où il quitte cette Rome où il a eu l'incomparable honneur de lutter et de souffrir, il tient à renouveler devant tous l'expression de son inaltérable dévouement à l'Eglise et au Saint-Siège, ainsi que celle des sentiments d'obéissance, de fidélité et de filiale vénération qu'il a voués à la personne auguste du Souverain-Pontife, le Pape Léon XIII.

***

Les collaborateurs de M. Henri des Houx dans la rédaction du *Journal de Rome* ont suivi leur directeur dans sa retraite. Le Souverain-Pontife, à qui leur démission collective a été offerte, les a vus avec satisfaction donner ce haut témoignage de sympathie au rédacteur en chef qui les a si longtemps captivés par l'éclat de son talent et par la cordiale intimité de ses rapports quotidiens. Sa Sainteté a surtout approuvé notre empressement à nous soumettre à ses augustes désirs dès qu'ils nous eurent été manifestés.

Enfants respectueux et dévoués de l'Eglise, nous brisons une carrière de plus de deux années de luttes quotidiennes sur une terre arrosée du sang des martyrs, en renouvelant au Siège Apostolique l'hommage d'une soumission absolue à son enseignement et d'un dévouement par la grâce de Dieu inaltérable à la personne auguste du Souverain-Pontife Léon XIII.

Suivant le magnifique exemple qu'un éminent cardinal français donnait en une récente circonstance, les rédacteurs du *Journal de Rome* désirent ce que le Pape désire, condamnent ce que le Pape condamne, déplorent ce que le Pape déplore.

Au nom de toute la rédaction et des collaborateurs du *Journal de Rome*,

Gabriel BOYAVAL, *secrétaire*.

***

Les rumeurs inexactes ou malveillantes qu'on nous dit courir sur la suppression du *Journal de Rome* nous obligent, à notre grand regret, à préciser, aussi exactement que possible, les incidents auxquels il n'est fait allusion plus haut que d'une manière discrète.

Vendredi soir, M. Gabriel Boyaval, secrétaire de la rédaction, se rendait auprès de S. Em. le cardinal Parocchi, vicaire de Sa Sainteté, qu'il savait chargé de l'exécution des desseins du Saint-Père à l'endroit du *Journal de Rome*.

M. Gabriel Boyaval exprima au Cardinal-Vicaire la douloureuse mission dont il était chargé, celle de remettre entre les mains du représentant immédiat du Pape la démission de tous ses collègues, démission inspirée, sans doute, par un vif sentiment de sympathie pour M. Henri des Houx, mais surtout par la crainte que le *Journal de Rome* ne répondît plus aux vœux de Sa Sainteté.

Son Eminence daigna répondre qu'elle était affectée d'avoir à remplir un si pénible mandat, que nul plus qu'elle n'avait su apprécier les rares qualités du *Journal de Rome*, mais qu'il était exact qu'en agissant comme elle le faisait, la rédaction interprétait exactement les pensées du Saint-Père.

Deux jours après, dimanche dernier, Monsieur Boyaval retournait au palais du vicariat de Rome. Il était immédiatement introduit en présence de Son Eminence le Cardinal-Vicaire, qui lui annonça que le Souverain-Pontife agréait volontiers la démission des rédacteurs du *Journal de Rome*. Et, précisant la pensée de Léon XIII, le cardinal Parocchi voulut bien ajouter, pour mettre à l'abri la responsabilité des rédacteurs, que le Pape, dans le but de dissiper l'équivoque qui, dans le malheur des temps, résultait parfois de la publication à Rome de deux journaux dévoués au Saint-Siège, désirait pour des raisons particulières, que le *Journal de Rome* cessât immédiatement sa publication.

Ce vœu du Saint-Père était pour nous un ordre! Nous nous y soumettrons aujourd'hui pour ce qui nous concerne, en réservant d'ailleurs la liberté de l'administration du journal.

G. BOYAVAL.

***

Sa Sainteté a daigné charger l'Em. Cardinal-Vicaire de donner en son nom à M. Henri des Houx et à toute sa famille une bénédiction apostolique spéciale, et ce matin, avant de quitter Rome, M. des Houx a reçu ce précieux témoignage de la bienveillance pontificale.

Nous croyons savoir que la même faveur est réservée à chacun des rédacteurs du *Journal de Rome*.

On a pu remarquer notre réserve, que plusieurs ont taxée d'excessive, au milieu des bruits soulevés par les lettres de Son Em. le cardinal Pitra, sous-doyen du Sacré-Collège. Le bibliothécaire de la Sainte-Eglise était au-dessus de ces bruits, les injures ne l'atteignaient pas, et il n'avait nul besoin de notre défense.

Cependant, avant de nous retirer, nous ne voulons pas que notre silence paraisse accréditer ces mensonges. Partis de Rome, ils ont été colportés ailleurs par une officine de calomnies connue depuis longtemps, découverte davantage depuis quelques jours, et que nous dénonçons pour la dernière fois. Nous ne pensons pas, du reste, à relever toutes ses fausseté, la tâche en serait par trop ingrate, mais en lui infligeant quelques démentis, nous affirmons, sur des preuves irrécusables, que ces démentis n'admettent aucune contradiction.

Ainsi, il est faux que l'Eme cardinal Pitra ait acheté le *Journal de Rome*, et qu'il ait jamais eu, directement ou indirectement, aucune part à sa propriété.

Il est faux que Son Eminence ait été exilée soit à Porto, soit à *Anzio*, soit en France.

Il est faux qu'elle ait été appelée, interrogée, entendue dans aucune assemblée devant les cardinaux ou devant le Saint-Père.

Il est faux que le texte de sa première lettre ait été noté de quelque censure théologique, ou soumise à un examen canonique.

Son auteur n'a donné à personne le droit de soupçonner qu'il n'a pas écrit par lui seul les deux lettres signées de son nom.

Il est faux que Son Eminence ait reçue, soit par lettre, soit par télégramme, aucune communication de l'archevêché de Paris.

On a fait intervenir un cardinal français récemment venu à Rome. Son passage n'a donné lieu qu'à un simple échange de cartes avec le cardinal Pitra. Ce même cardinal qui a bien voulu recevoir quelques-uns de nos rédacteurs, n'a eu devant eux que des paroles de sympathie pour son éminent collègue et pour le *Journal de Rome*.

Nous sommes autorisés à déclarer que dans la lettre du 20 juin son auteur, après avoir protesté énergiquement contre les commentaires calomnieux, n'a eu absolument en vue que ces mêmes commentaires en parlant de ce qui *n'avait pas dépendu de lui*. Toute autre interprétation dénature sa pensée et fait violence à son texte.

Paul TAILLIEZ.

***

QUELQUES DATES EMPRUNTÉS

AU JOURNAL DE ROME

28 juillet 1883. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la première fois.

23 janvier 1884. — M. Henri des Houx est condamné à un mois de prison et à 500 francs d'amende.

La même peine est infligé au gérant du *Journal de Rome*.

15 février 1884. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la seconde fois.

9 mars 1884. — M. Henri des Houx entre aux *Carceri nuove*.

9 avril 1884. — M. Henri des Houx sort des *Carceri nuove*.

5 décembre 1884. — Le gérant du *Journal de Rome*, à raison du second procès, est acquitté.

8 janvier 1885. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la troisième fois.

10 janvier 1885. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la quatrième fois.

5 février 1885. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la cinquième fois.

10 février 1885. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la sixième fois.

1er avril 1885. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la septième fois.

8 mai 1885. — Le *Journal de Rome* est saisi pour la huitième fois.

2 juin 1885. — Le *Journal de Rome* est cité en police correctionnelle pour publication d'un document de procédure relatif à l'une des précédentes saisies.

12 juin 1885. — Le *Journal de Rome* est condamné à 100 fr. d'amende.

Toutes ces persécutions ont été motivées par la revendication constante faite par le *Journal de Rome* des droits du Saint-Siège.

Nous avons encore en ce moment trois procès pendants devant la Cour d'assises de Rome.

Petites nouvelles politiques

On mande de Saint-Pétersbourg au *Times* :

« Le procès du nihiliste Lissianski, qui a récemment tué un inspecteur de police et blessé un gendarme à Kharkhoff, a eu lieu dans cette ville devant un conseil de guerre. Lissianski a été condamné à mort et exécuté le 28 juin. »

—

On mande de Constantinople, le 29 :

Le sultant, souffrant d'un furoncle, n'a pas fait, dimanche, la visite traditionnelle et obligatoire au manteau du Prophète. Ces abstentions sont toujours très commentées à cause de la rareté du fait. La visite a été remise à aujourd'hui.

—

Dimanche les électeurs du canton de Guer (Morbihan) ont eu à élire un conseiller d'arrondissement. M. de Lestourbeillon, candidat conservateur, a été élu par 1227 voix. Les deux candidats républicains ont fait ensemble 680 voix.

—

Un télégrame de Mexico annonce que le gouvernement mexicatn vient de faire connaître le plan auquel il s'est arrêté pour la consolidation de la Dette totale, abstration faite de la Dette flottante, laquelle est déjà réglée au moyen d'une émission de 25 millions de dollars en obligations 6 %.

La Dette consolidée portera un intérêt de 3 %.

CANTON DE FRIBOURG

Causerie financière

Les emprunts à lots sont à l'ordre du jour. Après les émissions colossales du *Crédit foncier français* où 4 gros lots de 100,000 fr. chacun sortent chaque année, voici qu'une nouvelle souscription, d'une importance bien moindre il est vrai, est offerte au public par la *commune politique et bourgeoise de Lenzbourg*, l'une des célèbres villes garantes de l'Argovie. D'autre part, les assauts à la fortune s'organisent par la formation de Sociétés dont la spécialité est l'achat de valeurs à lots.

Un mot donc sur cette forme de placements peut avoir son utilité.

On peut classer en trois catégories différentes les obligations à primes.

1° Celle où le remboursement minimum des lots est invariable durant toute la période de l'amortissement. Ex. : Les lots de la plupart des villes italiennes.

2° Celle où le remboursement minimum des lots augmente graduellement d'année en année. Ex. : Ville et Etat de Fribourg. Les plus petits lots de ce dernier emprunt se remboursaient

à	17	fr. en	1861
«	18	«	1871
«	19	«	1875
«	20	«	1883

et ainsi de suite, pour finir par 30 fr. en 1914.

Cette majoration des petites primes représente l'intérêt du titre à un taux très bas. C'est un intérêt différé jusqu'au remboursement.

3° Enfin la catégorie des emprunts dont le remboursement des petits lots a lieu au capital nominal, mais sur lesquels on paie un intérêt semestriel ou annuel variant du 2 ½ au 5 %. Le 3 % est le taux le plus commun.

Telles sont les obligations à primes du Crédit foncier français, de l'Etat de Genève, etc.

***

Maintenant, quelle est de ces trois classes de valeurs à lots la plus favorable au porteur?

Voulez-vous sacrifier tous revenus pour augmenter d'autant vos chances de gros bénéfices?... Choisissez dans la première catégorie.

Si au contraire vous voulez faire la part du certain et négliger quelque peu les caprices du sort, alors les titres de la seconde catégorie feront votre affaire.

Enfin, tenez-vous, avant tout, à jouir d'un revenu régulier et modeste tout en laissant une porte légèrement entrebaillée pour le passage de la Déesse Fortune, prenez dans la troisième catégorie.

Si vous adoptez ce dernier parti, je vous dis que vous êtes un sage, à la condition toutefois que vous ne placiez sur ces valeurs que votre argent mignon.

***

On peut en effet poser comme règle générale que les placements sur obligations à lots sont les moins productifs de tous. Les rentiers sérieux et positifs les dédaignent avec raison; ils les laissent aux amoureux de l'inconnu. Et c'est justement, il faut le dire, cet inconnu, ce mirage doré, cette perspective d'un gros lot qui vous tombe de la lune, qui fait l'attrait de ces placements. Tout homme cherche le bonheur et il croirait le tenir quand il aurait en ses mains la richesse. Bonheur, richesse : étrange confusion de mots et d'idées. Sans doute, une fortune dont on sait jouir chrétiennement et modérément est un des éléments du bonheur ici-bas, mais ce ne sont pas les tirages au sort qui fondent ces fortunes-là. N'avons nous pas entendu plus d'une fois dire que telle personne, favorisée de la déesse capricieuse, en a perdu la tête, telle autre même en est morte de joie? Et parmi ceux à qui une pareille surprise produit des effets moins tragiques, combien qui, se voyant tout à coup enrichis, ont cru pouvoir se passer toutes les fantaisies et, inhabiles à administrer leurs biens, ont pris des habitudes de prodigalité qui les ont conduits dans une position pire que la première.

Chacun se dit, il est vrai, qu'il saura faire de son gain le meilleur usage possible. Un bon bourgeois, brave homme s'il en fut, nous disait même l'autre jour que s'il obtenait une fois le lot de 40,000 fr. de l'Etat de Fribourg, il donnerait volontiers un bel écu de cinq francs aux pauvres. N'est-ce pas ravissant? Et dire que le bon Dieu qui a le sort entre ses mains, semble ne pas entendre des vœux si généreux!

Bref, nous estimons que c'est une sottise de renoncer à un revenu certain et avantageux qui capitalisé peut asseoir à la longue les bases d'une fortune modeste mais solide, pour lancer ses capitaux sur des valeurs sinon improductives du moins très peu rémunératrices.

***

Nous avons sous les yeux un tableau des principales valeurs à lots; il y a du choix; pas moins de 113 espèces de titres sont cotés. Le marché est encombré et pourtant une nouvelle souscription, comme nous l'avons dit en commençant, est offerte au public jusqu'au 10 octobre par la commune de Lenzbourg. On voudra bien nous permettre d'en dire un mot dans le prochain numéro.

—

Nous apprenons que le conseil d'Etat, *in corpore*, parti hier matin à 6 heures, en voiture, a inspecté la route en construction de Botterens-Bataille et les réparations que l'on exécute au pont de la Jogne, à Broc.

A dix heures, les honorables membres du Conseil assistaient à la messe dite à la chapelle des Marches, par le révérendissime Prévôt de Saint-Nicolas, qui les accompagnait.

Après une légère collation à l'auberge de la *Grue*, à Broc, ces Messieurs continuèrent leur course par l'inspection des confluents de la Sarine et de la Trême, pour l'endiguement desquels des plans ont été élaborés par le bureau des Ponts et Chaussées. L'Etat sera appelé à contribuer par un subside important à l'exécution de ces travaux, et il est probable que la Confédération fera également quelque chose.

De là, continuation de l'inspection de la Trême et de son confluent avec l'Albeuve au Bewaret, jusqu'au pont en amont de la papeterie sur le chemin de la Part-Dieu. Enfin retour par Marsens où toute la compagnie est arrivée vers trois heures de l'après-midi et y a visité l'hospice d'aliénés et spécialement le petit domaine et la maison de Montmasson devenus récemment la propriété de l'Etat.

Le retour à Fribourg s'est effectué vers 9 heures du soir.

Comme on le voit, notre haute administration n'a pas perdu son temps, le jeudi 2 juillet, et il est à désirer que ces courses d'inspection se répètent quelquefois, car on se rend toujours mieux compte de ce que l'on a vu de ses propres yeux, et les populations saluent avec satisfaction le passage des membres du gouvernement à travers nos campagnes.

—

SOUSCRIPTIONS
en l'honneur de Sa Sainteté Léon XIII

reçues aux bureaux de l'Imprimerie catholique

(*Dix-neuvième liste.*)

MM.	FR.	C.
Fornay, r. curé, Sembrancher (Valais))	5	—
H. Bioley, président, Monthey (Valais.	10	—
Henri de Weck, Villars-s.-Marly t.	2	70
Chanoine Paccolat, rév. prieur, Véroz (Valais).	10	—
Mlle Esther de Sépibus, Sion	10	—
Me Marie-Hélène Fivaz, Onnens	0	50
R. P. Gratien, Gardien Ord. Cap. à Carlstadt (Bavière).	13	75
G. Python, conseiller national, Fribourg	5	—
Von einem Unbekannten	5	—
Python d'Avau, Arconciel	10	—
	71	95
Listes précédentes	8057	85
Total	8129	80

—

Fête fédérale des sous-officiers

Le Comité des *vivres et liquides* pour la fête fédérale des sous-officiers qui se célébrera à Fribourg les 18, 19 et 20 juillet, se permet de faire appel à la population de cette ville qui a contribué déjà si généreusement à former la liste des prix destinés à cette fête.

Toutes les mesures sont prises pour assurer à nos Confédérés une réception convenable, mais il reste encore à pourvoir, en partie du moins, aux vins d'honneur et le Comité croit pouvoir s'adresser à cet effet, au public de notre ville, en le priant de bien vouloir réserver bon accueil à sa démarche.

Des délégués de la Société se présenteront à domicile ces jours prochains, et tous les dons, si minimes qu'ils soient, seront reçus avec reconnaissance.

Ce sera, en même temps qu'un soulagement très sensible pour la caisse de fête, un nouveau témoignage de sympathie donné à nos confédérés.

Le Comité de vivres et liquides.

Le président,

Ant. DAGUET, *sergent d'armement*.

Le secrétaire,

Jos. ZILLWEGER, *fourrier*.

Le vice-président

Jean CHALLAMEL, *sergent*.

MEMBRES :

Jean Zehntner, *1er lieutennt*.
Aug. David, *adjudant sous-officier de brigade*.
Jos. Krauer, *appointé*.
Louis Zbinden, *caporal*.
Jean Berger, *dragon*.
Gottlieb Lehmann, *caporal*.

—

Le *Démocrate* de Delémont nous apprend que la *Liberté* aurait « toujours chaleureusement applaudi aux démonstrations salutistes ».

Voilà une révélation qui a lieu de nous surprendre.

La *Liberté* ne se connaissait pas tant de tendresse pour une secte protestante; mais il lui semblait qu'entre assommer les gens

et applaudir à leurs démonstrations religieuses, il y a bien des degrés intermédiaires.

Nous avons opiné pour qu'on laisse les gens tranquilles : rien de plus, rien de moins.

—

Un certain nombre d'officiers de l'état-major fédéral, arrivant de Thoune, séjournent depuis le 29 courant, pendant cinq ou six jours, à Bulle, où ils font des études de terrain, ainsi que dans les environs.

FAITS DIVERS

—

Deux amis discutaient dans une brasserie sur le dernier cortège formé par les Sociétés de chant dans les rues de Fribourg. Il s'agissait des cris injurieux proférés par des participants à l'adresse du parti conservateur et de l'attitude à prendre par leurs camarades qui réprouvaient ces outrages. Tout à coup, pour rendre sa pensée bien saisissable, l'un de nos compagnons apporte un exemple et dit :

— Supposons que nous faisons cortège nous deux, tu deviens insultant pour des personnes, pour un parti. Que dois-je faire moi qui blâme ta conduite ? Quitter le cortège.

Propos authentique.

Bibliographie

—

La Science pratique, journal mensuel de *Procédés et recettes modernes* se rattachant aux arts, à l'industrie, à la vie pratique à la ville et à la campagne. Publié par un Comité de techniciens. — 6 fr. par an. — Fribourg, M. Ad. Eggis, à la Grandfontaine.

Les trois premières livraisons de cette intéressante et élégante publication viennent de paraître. La première contient 75 articles originaux, la seconde 70 articles, classés sous les rubriques suivantes : I. *Formulaire technique de l'amateur ;* II. *Economie domestique ;* III. *Carnet du docteur ;* IV. *Maison rustique ;* V. *Procédés divers ;* VI. *Connaissances utiles et curieuses ;* VII. *Questions et Réponses.*

Cette charmante publication est utile à tout le monde et répond à un besoin réel. Son succès énorme le prouve surabondamment : 60,000 exemplaires du premier numéro ont été enlevés en un mois.

—

Nous recommandons à nos lecteurs l'œuvre très utile de la **Société** de **Propagande** par la **Presse** et par **l'Image.** Nous avons parcouru avec une réelle satisfaction l'intéressant catalogue qui vient de paraître ; les nombreux articles qu'il renferme sont tout à fait de circonstances et les prix nous paraissent très avantageux. On y trouve notamment de belle images très fines sur dentelles à 4 fr. le cent, des cachets de communion, noirs et en couleur, huit chemins de la croix en oléographie, des tableaux des grands maîtres artistement reproduits par l'oléographie, la gravure, la photographie et la lithographie, des traits, bons points, petits tableaux pour récompenses sur cadres en carton gaufré à 20 cent., etc... Messieurs les curés, les directeurs d'écoles et toutes les personnes qui s'occupent d'œuvres de propagande seront bien aise de posséder ce catalogue qui est envoyé gratis et francos sur demande faite à la Société de Propagande, 15, rue de l'Estrapade (Panthéon) Paris.

M. Soussens, *Rédacteur.*

OBSERVATOIRE METEOROLOGIQUE DE FRIBOURG

BAROMÈTRE

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin et 1 h. et 7 h. du soir.

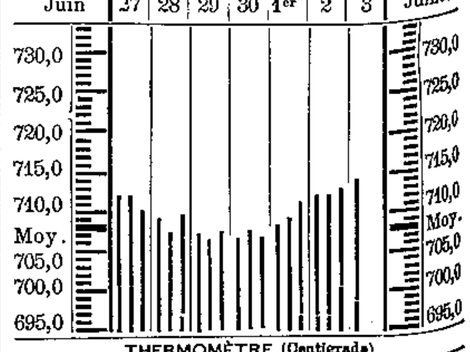

THERMOMÈTRE (Centigrade)

Juin	27	28	29	30	1er	2	3	Juillet
7 h. mat.	15	18	16	17	15	12	26	7 h. matin
1 h. soir	26	27	26	18	19	23		1 h. soir
7 h. soir	23	18	20	17	16	19		7 h. soir
Minimum	15	18	16	17	15	12		*Minimum*
Maximum	26	27	26	18	19	23		*Maximum*

Pour tout ce qui concerne les Annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence suisse de Publicité
ORELL, FUSSLI & Cie, 69, rue des Epouses, FRIBOURG

BAINS DE BONN

près Fribourg, Suisse,
à 20 minutes de la station de Guin

Eaux sulfureuses, alcalines et ferrugineuses. Pour Boissons, Bains, Douches et Ventouses.

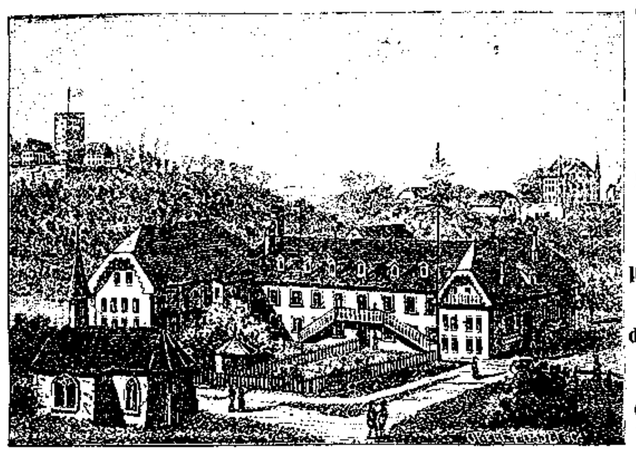

Climat doux et salubre. Station particulière

Promenades, forêts, ombrages, pour le retour de la santé, car un séjour agréable et tranquille.

Ce grand établissement (70 chambres) si renommé autrefois par ses sources distinguées, mais un peu délaissé ces derniers temps, vient d'être restauré et mis sur un bon pied par le nouveau propriétaire, *M. Hogg,* où l'on trouve (sans luxe, ni frais inutiles) un confortable soigné et suffisant. Soins de famille empressés, places, chambres spacieuses, avec le sans-gêne de chez-soi. Table et cave de 1er choix. [O 336]

PRIX : Table d'hôte 1re classe, 5 fr. ; 2e classe, 4 fr. par jour.
Chambre et pension et 3 fr. à la table de la maison.

Situation pittoresque et remarquable, au bord de la Sarine, *passerelle et bateau* en face des deux intéressants châteaux du gros et petit Vivy. — But agréable de promenade pour écoles, Sociétés, familles, etc.

Service divin à la chapelle. **Truites et autres poissons à toute heure.**

AVIS

Le syndicat de la faillite de feu Alexandre Monney, en son vivant liquoriste et distillateur, à Fribourg, exposera en mises publiques :

a) La maison N° 148, rue de la Préfecture ;
b) Le pré (ravin) avenue de la gare désigné sous les articles 1581 *B.* & 1581 *C.* du cadastre de la commune de Fribourg ;
c) Le droit de rédimation sur les articles 1580, 1581 *D.* & 1581 *A.* du cadastre de dite commune (ancienne maison Hess, avenue de la gare avec jardins et pré).

Les mises auront lieu le **lundi, 7 juillet** prochain : 1° pour la maison, rue de la Préfecture à l'*Auberge des Maçons,* dès le 9 à 10 heures du matin ; 2° pour les immeubles avenue de la gare et le droit de rédimation au *Café Fragnière,* vis-à-vis de la maison Hess, de 3 à 5 heures de l'après-midi. (O. 447)

ON DEMANDE

Pour tout de suite un ouvrier cordonnier.
S'adresser à **Paul DUC,** *à Forel* près Estavayer-le-Lac. (O. 455)

CIGARES
COMMERCIAL

Par suite d'achats exceptionnellement avantageux, je suis en situation de vendre ces cigares très estimés au prix réduit de 26 fr. le mille. Petites caisses d'échantillons à 3 fr.

J'appelle particulièrement l'attention des amateurs d'un bon cigare sur cette offre extrêmement favorable. [O. 454] [H. 1118. G]

Frédéric Curti, *à St-Gall.*

Essayer célèbre plume de Bureau CONSCIENCE
s'adapte aux 3 *Cahiers Callewaert* adoptés par le Conseil de Perfection pour toutes écoles. (O 274)

ENTREPRISES
de tous genres de bâtiments

Réparations et constructions de bâtiments en bois et châlets suisses, bâtiments en pierre et spécialité de bâtiments en carrons et travaux en ciment. — Elaboration de plans et devis.

S'adresser à **Joseph Page & Cie,** *à Fribourg* (près de la gare). (O. 430)

ESSENCE DE LONGUE VIE
du Dr Stroemberg

Remède indispensable contre tous les maux des organes digestifs et de leur suite ; affermit les nerfs et purifie le sang. Pur et véritable, à la Pharmacie **Porcelet,** *à Estavayer,* à 1 fr. le flacon. (O. 421)

LOTS du canton de Fribourg, à 25 fr. — S'adresser à *Léon Girod,* Procureur à Fribourg. — Prochain tirage gros lot de 35,000 fr. (O 446/86)

A PRIX REDUIT
Choix de bons romans pour bibliothèques.

L'EUCHARISTIE
symboles et poèmes
Extraits des œuvres de Mgr de la BOUILLERIE
PAR UN DE SES DISCIPLES
Brochure in-12 d'environ 200 pages.
Edition de luxe sur papier fort. — Prix : 2 fr. l'ex.

En vente à l'Imprimerie catholique.

LE
CHRÉTIEN DÉVOUÉ AU SACRÉ-CŒUR DE JÉSUS
OU
Exercices de piété pour passer saintement
la veille, le jour de la fête et le premier vendredi de chaque mois,
par M. l'abbé d'HÉROUVILLE.

Nouvelle édition contenant les litanies et l'Office du Sacré-Cœur. — Paris, librairie catholique internationale de l'Œuvre de Saint-Paul, 6, rue Cassette, et à l'Imprimerie catholique, 13, Grand'rue, Fribourg, Suisse. — In-18 de 350 pages. — Prix **1 fr. 25.**

ROMANS RELIGIEUX
OUVRAGES DE LA BIBLIOTHÈQUE DU DIMANCHE

Volumes in 18-jésus à **3** francs.

ROMANS RELIGIEUX

Les Coiffes de sainte Catherine, par Raoul de Navery. — 1 vol.

Les Dupes, par le même. — 1 vol.

La Dette de Zeéna, par S. Blandy. — 1 vol.

Les Chemins de la vie, par M. Maryan,

Les récits de Catherine, par Célanie Carissan. — 1 vol.

Lucie, par Gabrielle d'Arvor. — 1 vol.

Un Roman dans une cave, par Claire de Chandeneux. — 1 vol.

Histoire d'une fermière. — Faustine, par Mme Bourdon, auteur de la *Vie réelle.*

La Veuve du Garde, par Raoul de Navery. — 1 vol.

La Cassette du baron de Faoüédic, par N. d'Arvor. — 1 vol.

Roseline, par A. Franck. — 1 vol.

En vente à l'Imprimerie catholique suisse, 13, Grand'rue, Fribourg.

IMPRIMERIE CATHOLIQUE SUISSE | VIENT DE PARAITRE | FRIBOURG, GRAND'RUE, 13

SAINT BRUNO

L'ATHÉISME
Devant la Raison humaine
Par l'abbé DAURELLE
PRIX 4 FR.

ET L'ORDRE DES CHARTREUX, PAR L'ABBÉ LEFEBVRE
Deux superbes volumes illustrés, prix : **16** francs.
Demander le Catalogue et la Notice détaillée sur l'Œuvre de Saint-Paul.

LA GRANDE CHARTREUSE
ILLUSTRÉE
Par un Chartreux
PRIX 3 FR.

EXPLICATION GENERALE
DU CATÉCHISME
DE LA DOCTRINE CHRÉTIENNE
Par D. GARCIA-MAZO
PRÉDICATEUR DE LA COUR D'ESPAGNE
M. B.-F. GALTIER
SON BIOGRAPHE ET TRADUCTEUR PRIVILÉGIÉ DE SES ŒUVRES
1 volume in-12 très compacte, contenant la matière d'un fort volume in-8
Prix : *franco-poste :* **2 fr. 50.**

L'ouvrage que nous annonçons a été accueilli en Espagne avec une sorte d'enthousiasme. Or, quand il s'agit de juger une œuvre théologique, on peut s'en rapporter avec une entière confiance aux appréciations de l'épiscopat espagnol, dont la science théologique est depuis longtemps devenue proverbiale. Quant à la traduction que nous offrons au public, nous croyons pouvoir assurer qu'elle est à la hauteur de l'original. Elle a reçu de Mgr l'évêque de Rodez une approbation des plus flatteuses.

En vente à l'*Imprimerie catholique* à Fribourg